

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 mars 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 75(dont 10 procurations)

N°26

OBJET :

COHESION SOCIALE

CONTRAT DE VILLE

**PROGRAMMATION
2018**

**(FONCTIONNEMENT –
INVESTISSEMENT
/1ERE TRANCHE)**

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture
le : 19 MARS 2018

Publiée ou notifiée
le : 19 MARS 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTYERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création et les statuts de Vichy Communauté,

.../...

Vu le projet d'agglomération et notamment ses orientations en matière de cohésion sociale,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui refonde la politique de la ville notamment sur la base d'un nouveau contrat reposant sur 3 piliers : social, urbain, économique,

Vu le contrat de ville de l'agglomération de Vichy, signé le 2 octobre 2015, et notamment son article 6 qui prévoit que :

« Afin de garantir un projet de territoire co-construit et d'articuler les orientations stratégiques, les objectifs et les programmes d'actions opérationnels des différents piliers, sont identifiés les « opérateurs uniques » suivants :

- les centres sociaux Barjavel (Les Ailes –Vichy), la Passerelle (partie cussétoise du quartier prioritaire « cœur d'agglomération ») et le CCAS de Vichy (partie vichyssoise du « cœur d'agglomération »), pour toutes les actions relevant de l'animation des quartiers,

- le Programme de Réussite Educative (PRE) pour toutes les actions individuelles qui relèvent de la réussite éducative,

- la coordination des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) pour toutes les actions qui relèvent de la réussite éducative dans le cadre scolaire,

- l'équipe projet « Programme de Rénovation Urbaine » pour les questions relevant spécifiquement du programme de rénovation urbaine du quartier de Presles,

- le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), pour les questions relevant du développement économique et de l'emploi. »,

Vu l'appel à projet lancé le 8 novembre 2017 afin d'élaborer la programmation 2018,

Vu l'examen par la commission N°3 « cohésion sociale », réunie le 26 février 2018,

Considérant que certaines actions relevant du pilier 1 ou du pilier 2 font appel à des crédits d'investissement,

Considérant que toutes les actions relevant du pilier 3 (emploi et développement économique) seront examinées et éventuellement subventionnées par Vichy Communauté dans le cadre du PLIE,

Considérant le rôle de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) qui anime et assure le suivi administratif et financier du contrat de ville,

Propose au Conseil Communautaire :

- **1/** de confier aux opérateurs uniques (*cités ci-dessus*), sur la base d'une proposition de programme d'actions élaboré en fonction de leurs priorités -et dans les conditions définies ci-dessous- la responsabilité de proposer une répartition des crédits mobilisés par Vichy Communauté pour accompagner les actions retenues dans le cadre de la programmation 2018 à la suite de l'appel à projets.

Proposition de ventilation des crédits 2018 alloués aux « opérateurs uniques », au titre de la programmation 2018 du contrat de ville, pour un montant total de 38 000 € :

Quartiers Politique de la Ville (QPV)	opérateurs uniques identifiés dans le contrat de ville	organismes percevant la subvention pour le compte de l'opérateur unique	montant
Les Ailes-Port Charmeil	Centre Social Barjavel	CCAS de VICHY	11 000
Cœur d'Agglo/Vichy	Centre Social la Passerelle	Ville de Cusset	11 000
Cœur d'Agglo/Cusset (Presles/Darçins)	CCAS de Vichy	CCAS de VICHY	8 000
QPV Vichy et Cusset	Programme de Réussite Educative (PRE)	Caisse des Ecoles de Cusset	8 000
		TOTAL	38 000

- **2/** d'allouer une subvention d'investissement (1^{ère} tranche) dans les conditions suivantes :

N°*	porteur du projet	descriptif	montant
11	Ville de Cusset	Acquisition de 5 tableaux numériques interactifs écoles Presles et Darçins	11 985
12	Epicerie Solidaire de Vichy	Acquisition de matériel adapté à l'activité (caisses, balances, scanner)	9 840
26	Ville de Cusset	Aménagement d'un préau pour les jeunes au sein du quartier de Presles	6 330
30	Ville de Cusset	Réhabilitation d'un appartement à Presles préfigurant la Maison de la Justice et des Droits	4 900
		TOTAL subventions investissement / 1ère tranche	33 055

* référence à la numérotation de la programmation 2018

- **3/** de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 15 000 € au titre de sa participation au financement de la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS),

- **4/** de l'autoriser -ou Mme la vice-présidente déléguée- à signer tous documents contractuels liés à la présente programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

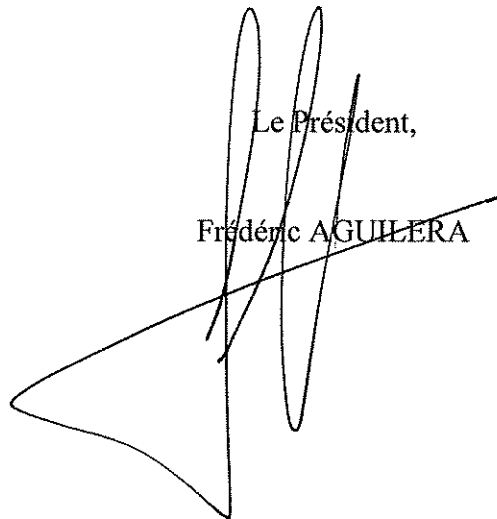
- adopte ces propositions,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 8 mars 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 26 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2018

Objet de l'acte : - COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018

FONCTIONNEMENT-INVESTISSEMENT/1ERE TRANCHE

.....
Date de décision: 08/03/2018

Date de réception de l'accusé 19/03/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08mar2018_26

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180308-08mar2018_26-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 26.pdf (99_DE-003-200071363-20180308-08MAR2018_26-DE-
1-1_1.pdf)